



Envoyé en préfecture le 03/06/2021  
Reçu en préfecture le 03/06/2021  
Affiché le  
ID : 066-246600449-20210531-60\_21\_CSPS\_RES-AU

Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 60/21

Attribution de marché public de services par procédure adaptée  
**Mission de Coordination, Sécurité et Protection (CSPS) pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Fourques**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspès,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°55/2020 en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° à 9 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la mission de coordination, sécurité et protection pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Fourques,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de la consultation par consultation directe réalisée auprès de quatre (4) entreprises, deux (2) entreprises ont proposé une offre dans les délais impartis,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat **SOCOTEC CONSTRUCTION** est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

### DECIDE

**Article 1 :** Il est conclu un marché de services avec :

**SOCOTEC CONSTRUCTION**

3 rue Jean Rodier  
31400 TOULOUSE

pour un montant de 2 560.00 € HT soit 3 072.00 € TTC.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 31 mai 2020



Le Président

**René OLIVE**